

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1101

présenté par  
M. Zgainski

à l'amendement n° 1047 de Mme Le Hénanff

-----

**ARTICLE 10 BIS B**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , qui ne peut aller au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2028 »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à préciser la date limite d'entrée en vigueur fixée par le décret mentionné. En effet, renvoyer l'application d'une telle obligation à une date définie par décret met à risque la continuité de services. A titre d'exemple, dans le domaine de la santé, s'il était demandé aux entreprises de basculer sur un cloud souverain, cette bascule prendrait a minima 36 mois.